



BERTEAUCOURT LES DAMES

mairie.bertheaucourt-les-dames@laposte.net

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le 5 mai à 19h00

Étaient présents : Mesdames BRIAU Delphine, HARLE Océane, LECOINTE Marie-Claire et LEPOIX Brigitte

Messieurs BUE Hubert, CARLIER Joan, DEVISMES Dominique, DUPONTREUE Didier, DOUAY Frédéric, GACQUER Patrick, ROUSSEL Sébastien

Était excusé : Monsieur MOREL Dominique

Les conditions du quorum sont réunies : on compte 11 présents soit onze votants.

Madame La Maire ouvre la séance.

Madame HARLE Océane, seule volontaire est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

Madame la Maire demande à ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Constitution de la commission impôt direct.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'ajout de ce point.

1. Cité Binet : choix de l'entreprise pour la réfection de la route et travaux **Délib. N° 45/2025**

Madame la Maire présente 3 devis réceptionnés pour la réfection de la route comme suit :

- Eiffage : 59 955 € TTC
- CTI : 29 929,50 € TTC
- Saur : 18 466,14 € TTC (cité) et 9 607,25 € (carrefour pour accès parking) = 28 073,39 € TTC

Elle précise que le devis de CTI est le moins élevé, mais que le produit utilisé pour l'enrobé diffère de celui employé par la SAUR et Eiffage.

Par ailleurs, en choisissant la SAUR, la commune bénéficie d'une garantie en cas d'un nouvel affaissement des bouches.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de choisir la Saur pour la réfection de la cité Binet.

2. Point chaud : reprise du bail (détermination du loyer)

Délib. N° 46/2025

Madame la Maire informe que, suite au départ de M. CARON, un repreneur a été trouvé pour le point chaud, et que la promesse de vente a été signée.

Le commerce conservera son activité de point chaud, avec des spécialités culinaires créoles et chinoises.

Elle précise qu'un diagnostic amiante, un DPE (diagnostic de performance énergétique) ainsi qu'un état des risques et pollutions (ERP) seront réalisés pour un montant total de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la cession du bail du point chaud situé – 14 rue Eugène Letocart, et autorise le Maire à signer tout document découlant de cette cession,
- Décide la reprise du bail du point chaud situé – 14 rue Eugène Letocart par Monsieur LAW-HANG,
- Autorise le Maire à signer un bail de location pour le local commercial ci-dessus désigné.

3. Logement 11 rue Eugène Letocart (maternelle) : proposition de bail

Délib. N° 47/2025

Madame la Maire informe que le repreneur du point chaud a manifesté son intérêt pour le logement situé dans l'école maternelle.

Son arrivée est prévue le 1er juin.

Elle précise qu'un État des Risques et Pollutions (ERP) devra être réalisé avant la signature du bail, pour un montant de 30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la proposition de bail en faveur du repreneur du point chaud,
- Autorise le Maire à signer le bail de location pour le logement ci-dessus désigné avec les mêmes mentions que le bail précédent.

4. Etude des devis pour changement vélux logement maternelle

Délib. N°48/2025

Madame la Maire présente 2 devis pour remplacer les vélux de l'école maternelle.

BISSON DA COSTA : 3 328,00 € TTC.

BATI'D : 2 686,00€ TTC

Elle précise que le devis de l'entreprise BATI'D a été reçu en juillet dernier, tandis que celui de BISSON DA COSTA date d'avril 2025, ce qui peut expliquer l'écart de prix entre les deux.

Par ailleurs, l'entreprise BISSON DA COSTA a inclus dans son offre le remplacement de plusieurs ardoises sur la toiture de la mairie.

→ Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisi à l'unanimité l'entreprise BISSON DA COSTA.

5. Cimetière : reprise de concessions

Délib. N° 49/2025

Madame la Maire indique avoir rencontré le secrétaire général et les chargés d'urbanisme de la DDTM concernant l'extension du cimetière.

Suite à cette rencontre, il a été demandé de déposer un projet d'aménagement. Ce projet doit inclure la procédure de reprise de concessions.

→ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame la Maire à engager la procédure de reprise de concessions du cimetière.

6. Cimetière : sollicitation d'un bureau d'études pour sondage du terrain

Délib. N° 50/2025

Madame la Maire indique que la commune doit faire un appel à un hydrogéologue ou un bureau d'études pour effectuer le sondage du terrain lié au projet d'extension du cimetière.

→ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame la Maire à solliciter un bureau d'études pour mener le sondage du terrain.

7. Demande de subvention auprès de la région des Hauts-de-France dans le cadre du « fond d'appui aux projets locaux des communes rurales des hauts-de-France » pour le parc intergénérationnel

Délib. N° 51/2025

Madame la Maire expose que la région HDF déploie le fonds d'appui aux communes pour apporter un soutien financier aux opérations d'investissement. Sont recevables les projets d'aménagements qualitatifs d'espaces publics.

Madame la Maire propose de solliciter cette aide pour le projet du parc intergénérationnel, pour un montant maximum de 20 000 €.

→ Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame la Maire à demander cette subvention auprès de la Région.

8. Subventions aux associations

Délib. N° 52/2025

Madame la Maire présente les subventions accordées les 2 années précédentes par la commune aux associations.

La commune ne pouvant plus prendre en charge les frais SACEM pour les associations autres que le club de l'amitié et le comité des fêtes, il est proposé d'allouer 50 € supplémentaires aux associations organisant des manifestations avec prestation musicale.

Associations	2023	2024	2025	Votes
Anciens combattants	200	250	250	11 pour
APEB	250	250	300	11 pour
Chasse	200	200	200	11 pour
Pêche Arc en ciel	200	200	200	11 pour
Souvenir Français	200	250	250	11 pour
Amicale anciens élèves	200	200	200	11 pour
Comité des fêtes	200	200	200	10 pour (1)
Judo	200	200	200	11 pour
Mémoires de Berteaucourt	1000	200	200	11 pour
FNAME OPEX	200	250	250	10 pour (2)
Club de l'amitié		200	200	10 pour (3)
ESHarondel		4000 (except)		
Berteaucourt animations		200	250	10 pour (4)
Aspac	200	1000(except)	250	10 pour (5)

- (1) Mme Briau n'a pas pris part au vote (membre du bureau)
- (2) M Gacquer n'a pas pris part au vote (membre du bureau)
- (3) M Gacquer n'a pas pris part au vote (membre du bureau)
- (4) M Douay n'a pas pris part au vote (membre du bureau)
- (5) Mme Lepoix n'a pas pris part au vote (membre du bureau)

Madame HARLE signale que le club de country n'apparaît pas dans la liste des associations, le président ayant indiqué ne pas souhaiter bénéficier de subvention pour cette année. Cependant, à l'occasion des 15 ans du club, il souhaiterait solliciter la commune pour participer au financement d'un musicien.

9. Subvention exceptionnelle pour l'ESH

Délib. N° 53/2025

Madame la Maire informe que l'ESH a sollicité une subvention exceptionnelle pour cette année, et que la commune de Saint-Léger a donné son accord. Elle souligne également les arguments avancés par le président du club concernant le traçage du terrain, désormais réalisé par le club lui-même et non plus par les Jardins d'Agrément, ce qui diminue les frais de la commune.

En réponse à une question posée par Monsieur DUPONTREUE lors d'un précédent conseil, elle précise que 40 enfants du village sont actuellement inscrits à l'ESH et qu'il y a lieu de valoriser les actions entreprises par l'ESH.

Monsieur GACQUER souhaite savoir si les membres du Conseil seront conviés à la prochaine assemblée générale de l'ESH, et à quelle date celle-ci est prévue ? Messieurs CARLIER et BUE confirment que le Conseil y sera bien entendu invité, et précisent que l'assemblée générale se tiendra le 5 juillet.

Madame la Maire propose d'allouer la subvention habituellement accordée à l'ESH (2 000€) augmentée d'une subvention exceptionnelle de 2 000€, soit 4 000 €.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'ESH.

Pour : 10

Abstention : 1

10. Subvention pour les forains

Délib. N° 54/2025

Madame la Maire indique que, malheureusement, il n'y aura pas d'auto-tamponneuses lors de la fête foraine cette année.

Elle propose toutefois de verser une subvention équivalente à celle de l'an dernier, soit 250 €, ainsi que de fournir des tickets de manège pour les enfants.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 250 € en faveur des forains.

11. Abonnement « le petit Gibus » pour les classes de CM de l'école

Délib. N° 55/2025

Madame la Maire présente le magazine « *Le Petit Gibus* », destiné aux classes de CM de l'école, proposé dans le cadre du Salon des Maires.

L'abonnement est pris en charge à moitié par l'Association des Maires de France, le reste étant à la charge de la commune, soit 2,60 € par élève.

Madame BRIAU suggère qu'un exemplaire soit mis à disposition dans chaque classe.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'abonner les élèves de CM à « *Le Petit Gibus* ».

12. Horloge permettant d'automatiser la sonnette de l'école élémentaire

Délib. N° 56/2025

Madame la Maire fait part de la demande du directeur de l'école élémentaire concernant l'installation d'une sonnette, nécessaire pour les sorties et les heures de récréation. Elle indique avoir sollicité M. NUNES pour un devis, dont le montant s'élève à 148 €, tout en précisant qu'aucune autre recherche de prestataire n'a été effectuée.

Madame BRIAU interroge sur l'avancement de l'installation de la gâche électrique. Madame la Maire répond que M. NUNES, actuellement en congés, s'en occupera à son retour.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis présenté par M. NUNES.

13. Définir les titulaire et suppléants de la liste des impôts directs

Délib. N° 57/2025

Madame la Maire indique qu'il y a lieu de réactualiser la commission communale des impôts directs.

Titulaires	Suppléants
Delphine Briau	Frédéric Douay
Hubert Bué	Didier Dupontreué
Joan Carlier	Marie Claire Lecointe
Dominique Devismes	Dominique Morel
Patrick Gacquer	Sébastien Roussel
Océane Harlé	

+ 12 habitants de la commune (6 titulaires et 6 suppléants)

Titulaires	Suppléants
Christiane Jonckhuerre	René Berthe
Michel Manquest	Gérard Klock
Didier Helleboid	Annie Habare
Eric Dubois	Claude Davoleau
Philippe Machuelle	Mathieu Morel
Gérald Poiré	Marie-José Waterlot

14. Questions diverses

- Contrat Roberto BRAILLY

Madame la Maire informe que les contrats PEC sont arrivés à leur terme et ne sont désormais plus accessibles.

Elle précise que la commission du personnel s'est réunie au mois d'avril afin de statuer sur la suite à donner, et qu'il a été décidé de proposer à Roberto Brailly un contrat à durée déterminée (CDD) de 5 mois.

- Fête des mères

Madame la Maire indique que l'ensemble des habitants a été informé, par le biais du Trait d'Union, de l'organisation prévue pour la remise du cadeau de la fête des mères.

Une permanence sera assurée le vendredi 23 mai de 16h à 19h à l'atelier scolaire, ainsi que le samedi 24 mai matin de 10h à 12h devant la mairie.

Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer ou étant indisponibles, les élus pourront se rendre directement à leur domicile dès le samedi après-midi.

- **Bus citoyen**

Madame la Maire informe que M. DESCAMPS, en charge de BusCitoyen, prévoit une opération de porte-à-porte accompagnée de la distribution de flyers afin de faire connaître le dispositif. Elle précise que le mobilieu se tiendra au Sulky, et qu'une réunion intitulée « Apéro Covoit' » est programmée le 25 mai à 10 h 30. Elle informe que la mairie sera également mobilieu.

- **Archivages CCNS**

Madame la Maire rappelle qu'une convention a été signée avec la CCNS concernant l'archivage des documents en mairie.

Dans ce cadre, le responsable des archives communautaires interviendra cette année durant quatre demi-journées pour démarrer cette mission.

Elle ajoute que Gaëtane Roussel a bénéficié d'une formation liée à ce dispositif.

- **Stade Harondel**

Madame la Maire indique que l'entretien des haies reste assuré par les Jardins d'Agrément, pour un montant total de 4 967,88 €, à partager équitablement avec la commune de Saint-Léger, soit 2 483,94 € pour la commune de Berteaucourt les dames.

Le conseil n'émet pas d'objection.

- **Sanitaires Harondel**

Madame la Maire fait part de la demande du président de l'ESH concernant la rénovation des sanitaires du stade, incluant le carrelage ainsi que le remplacement des portes de trois toilettes, pour un montant de 3 226,07 €.

Elle précise que la commune de Saint-Léger a déjà donné son accord.

Le conseil n'émet pas d'objection à prendre en charge la moitié des travaux, soit 1 613,03 €.

- **Activité Ping-Pong**

Monsieur BUE annonce l'ouverture d'une nouvelle activité au sein de la commune : le tennis de table.

Il propose des créneaux d'ouverture le mercredi de 16h à 18h et le vendredi de 18h à 20h, à compter du 23 mai.

- Monsieur DUPONTREUE signale que les employés de voirie ont taillé ses fleurs situées derrière la bordure, ainsi que celles de l'ensemble de la rue Abbé Demis, ce qui, selon lui, n'aurait pas dû être fait.

- Il ajoute que le lampadaire situé devant le domicile de M. Pascal DEBRAY est endommagé et n'a toujours pas été réparé.

- Il précise également que le feu tricolore ne fonctionne plus correctement en provenance de Saint-Léger, notamment en ce qui concerne l'affichage de la couleur verte.
- Monsieur Roussel informe avoir loué la salle communale fin avril et avoir constaté un lave-vaisselle sale. Il sollicite un matériel de balayage et lavage plus performant pour la salle.

Le Maire lève la séance à 21h08.